

Patrimoine bâti

Chiffres-clés en 2003

41 sites classés en Monuments historiques
2 cantons ont été étudiés dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine : Bellemcombe et Saint-Saëns
100 monuments inventoriés dans le canton de Bellemcombe dans le cadre de l'inventaire général des monuments

Le Pays de Bray possède un bâti ancien riche mais assez dégradé. Les fermes brayonnes, en particulier, tendent à disparaître. L'entretien du patrimoine bâti typique ainsi que du petit patrimoine (lavoirs, puits...) est important pour préserver l'identité brayonne.

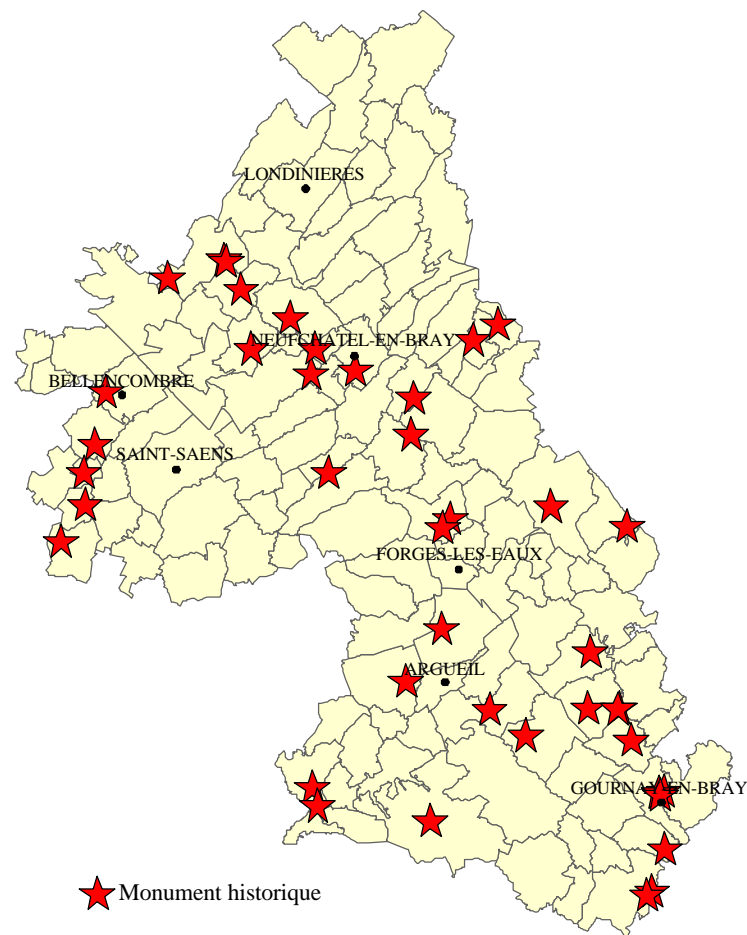
Il y a 41 sites classés en Monuments historiques.



Le château de Mesnières-en-Bray



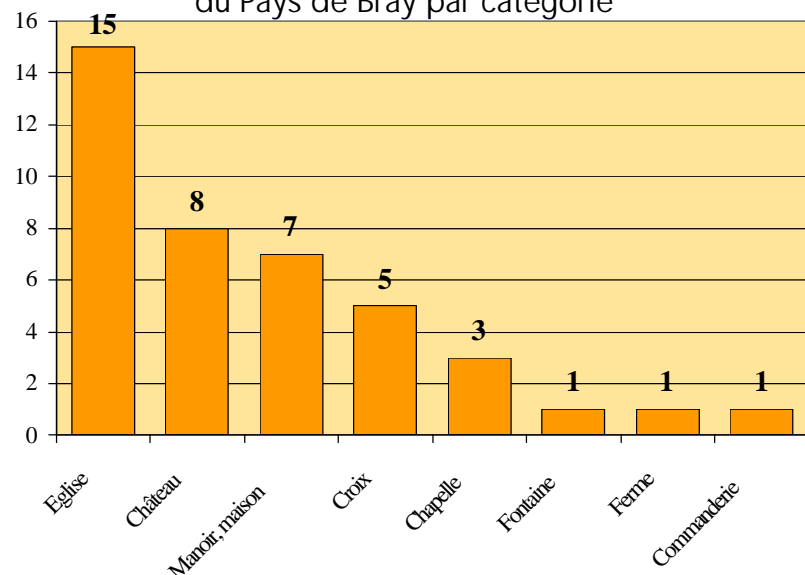
Les Monuments historiques du Pays de Bray



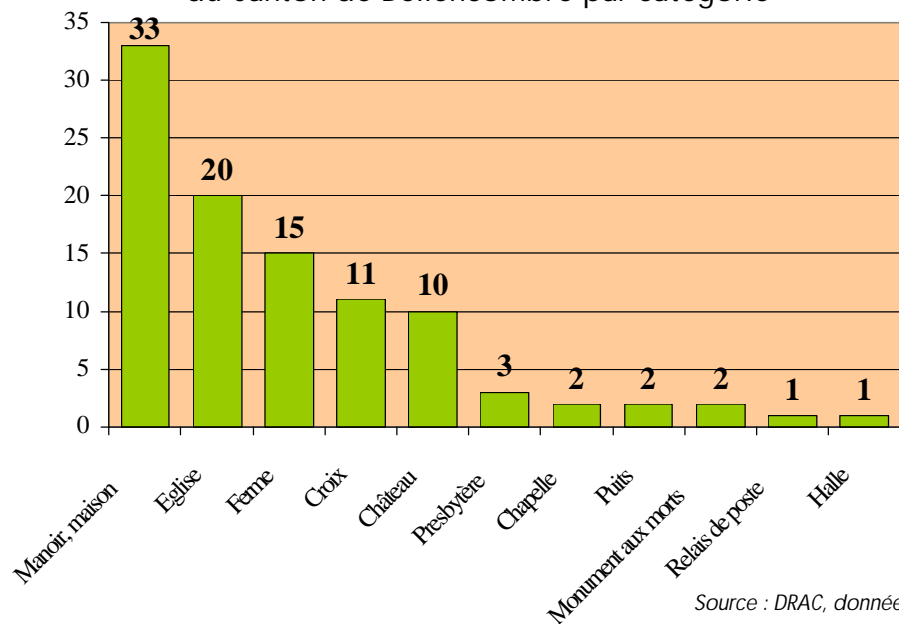
Source : DRAC, données 2003 - Cartographie : AREHN, juillet 2003

L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France a été créé en 1962, sur une initiative d'André Malraux. Il se présente comme la plus vaste entreprise d'information fondamentale jamais réalisée dans le domaine artistique français. L'objectif est la constitution d'une base de données des oeuvres de l'architecture et de l'art de la France. Les Directions régionales des affaires culturelles de chaque région réalisent cet inventaire. Dans le Pays de Bray, les cantons de Bellemcombe (100 monuments inventoriés) et Saint-Saëns ont été étudiés.

Répartition des Monuments historiques du Pays de Bray par catégorie



Répartition des monuments de l'inventaire général du Canton de Bellencombre par catégorie



Source : DRAC, données 2003

Charte paysagère du Pays de Bray

La structure qui anime le Pays (le Syndicat mixte d'aménagement et de développement du Pays de Bray) réalise actuellement une charte paysagère. C'est un document qui complète la charte de territoire signée en 2000 et qui fixe les orientations que souhaite prendre le pays en termes de paysage pour les dix ans à venir. Le thème " Paysage et urbanisme, habitat " y tient une place importante car le patrimoine bâti est un des éléments importants du paysage brayon. La charte a pu alors établir un bilan de la situation du patrimoine architectural brayon et mettre en évidence les atouts et les faiblesses du Pays :

Le diagnostic de la charte montre que la diversité et la spécificité du bâti brayon contribue à la qualité paysagère, mais que le bâti ancien tend à se banaliser par des rénovations inadaptées ou par simple abandon. De moins en moins de bâtiments participent à l'authenticité du Pays de Bray. Le " petit patrimoine " (lavoirs, puits, pigeonniers...) est souvent délaissé et les savoir-faire traditionnels tendent à disparaître. La charte a recensé les actions déjà menées pour contrer cette évolution : Programme d'aménagement concerté du Territoire du Pays de Bray, Opération programmée d'amélioration de l'habitat, mini-plans paysages dans divers villages, travail des associations, publications de guides architecturaux... Le Pays de Bray prévoit de coordonner et soutenir les actions à venir.

Politique locale

Les trois programmes (Contrat de Pays, Programme de développement local et Programme Leader +) concernant le Pays de Bray comportent des actions en faveur de la préservation du patrimoine bâti :

- Réhabilitation et préservation du patrimoine brayon
- Formation aux techniques de restauration du bâti traditionnel brayon
- Aménagement global des corps de fermes
- Incitation au respect de l'identité brayonne.

> Voir aussi

> <http://www.haute-normandie.culture.gouv.fr> : Base de donnée Mérimée en ligne, répertoriant l'ensemble des monuments historiques et des monuments inventoriés dans l'inventaire général.